



4^e saison

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE

les adhérents de l'association
« On s'prend pas l'chou »
AMAP Rosny
87 bis, avenue Jean-Jaurès
93110 Rosny sous Bois

et

Emmanuel CRUCIFIX
6 rue du Moulin
60290 CAUFFRY

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après, pour la période du 13 décembre 2007 au 26 juin 2008.

Engagements de l'adhérent

- ▶ payer à l'avance, par saison de 6 mois, sa part de production.
L'ensemble des chèques **libellés au nom de l'agriculteur**, est remis en début de saison au trésorier de l'association qui se charge de les transmettre au producteur mensuellement.
- ▶ venir constituer son panier sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés.
En cas d'empêchement (retard, vacances, etc.), le panier peut être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable distribution. Les légumes des personnes dont l'absence ne sera pas annoncée à l'avance pourront être partagés entre les adhérents, ou remis à une œuvre caritative. Ne pas oublier de venir avec son sac, l'agriculteur ne fournit pas les paniers.
- ▶ trouver un remplaçant si, pour des raisons exceptionnelles, il devait se désister de son engagement : aucun remboursement ne sera effectué.
- ▶ accepter la totalité des produits du producteur. Les adhérents peuvent cependant s'entendre pour échanger individuellement certains légumes.
- ▶ tenir régulièrement la permanence pour les distributions. Un planning des permanences est fixé. Les adhérents chargés de la permanence aident le producteur à disposer les denrées, afficher la composition du panier, accueillir les participants, tenir la feuille d'émargement, et assurent rangement et nettoyage du local.


Engagements du producteur partenaire

- ▶ produire selon des méthodes d'agriculture biologique
- ▶ produire une diversité de légumes pour composer des paniers variés (adhérents de l'AMAP et producteur s'entendent à l'avance sur les variétés à produire)
- ▶ livrer les produits au jour, sur le lieu et à l'heure dits une fois par semaine
- ▶ établir un planning de production (durée du cycle de production et planning prévisionnel de récolte)
- ▶ pratiquer la transparence sur ses prix
- ▶ prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.
- ▶ être disposé à expliquer le travail de la ferme aux adhérents de l'AMAP
- ▶ prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP
- ▶ accepter des visites régulières des adhérents de l'AMAP à la ferme (au moins 1 fois par saison).
L'association se charge de l'organisation de ces journées.

Les adhérents de l'AMAP reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Ils acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de la récolte de la saison et bénéficieront à l'occasion de l'abondance d'une récolte ultérieure.

La part de récolte hebdomadaire

Les variétés de légumes sont choisies conjointement par l'agriculteur et les adhérents de l'AMAP, cultivés sans pesticide, ni herbicide, pour établir un planning prévisionnel de récolte avant le début de saison. Ensuite la composition du panier hebdomadaire est définie par l'agriculteur en fonction de sa récolte.

 **A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT**

NOM : **Prénom :**

Panier hebdomadaire souhaité (26 semaines pour cette saison, du 13/12/2007 au 26/06/2008)

..... X 10 euros par semaine

..... X 15 euros par semaine

Saison à régler en versements (de 1 à 6)

Attention!

Chèques à l'ordre
d'Emmanuel CRUCIFIX

	<i>montant</i>	<i>Banque</i>	<i>N° chèque</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			

Partage des récoltes

Le jeudi de 20 h 45 à 22 h, au 26 rue Edouard Beaulieu à Rosny-sous-Bois

Première distribution le **13 décembre 2007**. Dernière distribution le **26 juin 2008**.

ATTENTION : il n'y aura pas de distribution les **20 et 27 décembre 2007 et le 3 janvier 2008**.

Fait à Rosny-sous-Bois en deux exemplaires* le2007

signature
Adhérent de l'AMAP-Rosny

Emmanuel CRUCIFIX
Producteur

Anne Dobrzynski
Présidente de l'AMAP-Rosny

* L'exemplaire en couleurs est conservé par l'adhérent.
L'exemplaire en noir et blanc par l'AMAP